

NOTE

CONTRIBUTION A LA LUTTE CHIMIQUE CONTRE LE GUI
(*VISCUM ALBUM L.*)

P. DELABRAZE et L. LANIER *
Station de Sylviculture et de Production,
* Laboratoire de Pathologie forestière
Centre national de Recherches forestières, I.N.R.A.,
54 - Champenoux, par Einville

Diverses études de BROSSIER et PLAGNAT ont montré l'intérêt de la lutte contre le gui des sapinières de basse altitude en Maurienne (*Viscum album L.*, var. *abietis Beck*) et les limites des interventions sylvicoles classiques pour diminuer les pertes de production dues à ce parasite.

DELABRAZE, LANIER et al. ont mis en place, à partir d'avril 1971, des essais mettant en œuvre diverses substances à effets « auxiniques ».

Implantés dans une forêt communale proche de Grenoble, vers 700 mètres d'altitude, les traitements consistent en des pulvérisations de bouillies aqueuses ou en des injections basales de formulations commerciales. Le nombre des matières actives a été volontairement limité au 2,4-D (amine), au 2,4-M.C.P.B. (sel de sodium), au 2,4,5-T (ester), à l'acide 2 chloréthane-phosphonique et au sulfate de cuivre.

Les applications ont été effectuées le 20 avril et le 7 septembre pour tenir compte des stades de développement de la plante hôte (le sapin) et du parasite (le gui).

Les observations et les notations effectuées le 6 octobre montrent la rapidité des effets des pulvérisations : les parties aériennes des boules de gui sont, soit détruites ou réduites à quelques articles de leur charpente dans le cas des applications d'avril, soit plus ou moins défeuillées (applications de septembre).

Injections et pulvérisations conduisent aux mêmes aspects lorsque le recul est suffisant comme cela a été constaté sur les arbres traités au printemps. Les effets des injections se manifestent d'ailleurs de haut en bas : les boules situées dans la flèche des arbres sont les premières à dépérir.

Quelques phénomènes de phytotoxicité, très localisés, sont à signaler avec deux des matières actives.

Des conclusions définitives ne pourront être tirées de ces essais qu'après une ou deux saisons de végétation, en l'absence de repousses.

Reçu pour publication en février 1972.